

	SALLE ASSOCIATIVE	SALLE POLYVALENTE			ESPACE CULTUREL ET SPORTIF			BARNUM	PODIUM ROULANT
		N°1	N°2	N°3	Totalité	Salle de réunion Bar et Hall	Auditorium Bar et Hall		
Sonorisation d'ambiance (6)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €				
Sonorisation portable (6)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €			
Sonorisation fixe (6)				350 €	500 €				
Lumière scénique (6)				500 €	500 €				
Lumière DJ (6)				50 €	50 €				
Ecran + vidéoprojecteur (6)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €			
									50 €

Mise à disposition d'un technicien à la journée (8h)	400 €
Mise à disposition d'un technicien à la demi-journée (4h)	200 €

REÇU LE

16 DEC. 2019

MAIRIE DE DAMPIERRE EN BURLY

Caution et attestation d'assurance pour toutes les locations sauf EDF, Mairie, Communauté de Communes.

Associations caritatives : une salle gratuite par an.

(1) **habitant** : la location aux Dampierrois est à usage exclusivement personnel.

(2) **la demi-journée** (10h-19h) : le mercredi et pendant les vacances scolaires.

(3) **entreprises - Location de l'ECS** : dégressivité de 70 € par jour supplémentaire.

(4) **Associations dampierroises** : la gratuité est accordée, sous conditions, pour 3 locations (W.E) par an. Au-delà, la tarification habitant s'applique.

Conditions :

Participation aux manifestations communales (forum des associations, festival d'un jour ...)

Association active sur la commune

(5) Deux options sont proposées pour l'entretien des salles :

1^{ère} option : Le locataire prend en charge le nettoyage complet. **La salle doit être restituée dans l'état de propreté et de rangement constaté le jour de la location** (sol, sanitaire, cuisine, vaisselle, électroménager, mobilier...). Le mobilier sera rangé une fois l'état des lieux effectué.

2^{ème} option : L'entretien de la salle sera assuré par la commune. **Toutefois, l'utilisateur conserve à sa charge le balayage de la salle.**

Peu importe l'option choisie, l'utilisateur devra :

Mettre les sacs poubelles dans le container prévu à cet effet

Pratiquer le tri sélectif

(6) Ces tarifs s'appliquent aux particuliers, aux entreprises et aux associations extérieures. Gratuit pour les associations dampierroises.

La CCVS et les communes de la CCVS bénéficient d'une réduction de 50 % sur l'ensemble des tarifs ci-dessus.